

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20150706_09

Séance du 6 juillet 2015

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 15

Date de la convocation :

29 juin 2015

Date d'affichage :

13 juillet 2015

L'an deux mil quinze, le six juillet à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Anne-Marie MIVELLE, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Jean-Marie GIROD, Nicolas GRIFFOND, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents : Claude PAGET (procuration donnée à Florent SERRETTE), Lydie CHANEZ (procuration donnée à Claudine QUATREPOINT), Jérôme BORNE (procuration donnée à Jean-Yves QUETY).

M. Gérard MUGNIOT a été désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Prélèvement de sangles

Deux demandes de sangliers (Christophe Oberweis et Marie Faivre) ont été transmises pour obtenir l'autorisation de la Commune afin de prélever des sangles d'épicéa dans les parcelles 17 et 21 qui sont actuellement exploitées en contrat d'approvisionnement.

L'acheteur des bois n'y étant pas opposé, le conseil municipal manifeste son accord pour le prélèvement de sangles. Pouvoir est donné à M. le Maire pour établir et signer un contrat de vente avec un prix de vente fixé à 2 € HT par mètre cube (volume de grumes sur lesquelles ont été prélevées des sangles).

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE